

Imprimer ce texte

Aménagements cyclables

Ville cyclable par excellence, Montréal offre plusieurs kilomètres de voies réparties dans l'ensemble de l'île. Pour l'explorer, plusieurs aménagements sécuritaires sont offerts aux amateurs de vélo.

Réseau express vélo

Pistes cyclables de grande capacité, conviviales, attrayantes et accessibles douze mois par année auxquelles se greffent les réseaux cyclables locaux. Ce réseau qui offre un lien direct entre les générateurs de déplacements, les grands lieux d'activités et les principaux pôles de transport collectif, est aménagé selon les plus hauts standards de sécurité afin de réduire les conflits potentiels avec les autres usagers de la route.

Pour plus d'information

Chaussée désignée

Rue officiellement reconnue comme voie cyclable, partagée par les cyclistes et les automobilistes.



Bande cyclable

Voie réservée aux cyclistes, aménagée à même la chaussée. Elle est délimitée par des bandes blanches peintes au sol comprenant des pictogrammes vélo et des flèches indiquant le sens de circulation.



Piste cyclable

Une telle voie peut être en site propre ou sur rue. La première est une voie de circulation autonome, séparée de la circulation automobile. La seconde est séparée des autres voies de circulation par un élément physique qui assure aux cyclistes un niveau de sécurité accru.



Sentier polyvalent

Est présentement situé dans les parcs. Il est conçu pour convenir à divers modes de déplacements et peut à la fois accueillir piétons et cyclistes.



Zone d'entrecroisement à l'intersection

Cet aménagement a pour but de faciliter la gestion des mouvements entre les cyclistes et les automobilistes à cette intersection. De cette façon, le cycliste ne sera plus en conflit avec les véhicules qui veulent tourner à droite. Un croisement sécuritaire des vélos et des automobiles, à une vitesse de circulation réduite, s'effectuera en amont.

Sas vélo

Espace réservé aux cyclistes situé devant les voitures arrêtées à une intersection régie de feux de circulation. Ce refuge leur permet de changer de direction de façon sécuritaire, de s'accumuler à l'intersection et de diminuer leur exposition aux gaz d'échappement des automobiles.



Dépliant sas vélo français

[1,1 Mo - 2 pages]

Mails de béton dans la rue Saint-Urbain

En raison du nombre croissant de cyclistes roulant sur cet axe, la Ville de Montréal a aménagé, en 2011, trois mails de béton aux intersections de l'avenue des Pins, de la rue Saint-Cuthbert et de l'avenue Duluth. Ces aménagements ont permis s'assurer une meilleure cohabitation entre tous les usagers et d'améliorer l'insertion des autobus aux arrêts.

Borne de comptages de vélos

Une borne de comptage est une colonne permettant d'afficher le nombre de passages de cyclistes à l'aide d'écrans situés sur un ou deux côtés de la borne. Les passages quotidiens et annuels sont affichés, en temps réel. La détection des cyclistes se fait à partir de boucles magnétiques enfouies sous la chaussée. Une première borne de comptage a été installée dans la rue Laurier, tout près du métro, en 2013. D'autres afficheurs de type panneau ont été installés en 2017 sur le rue Berri près de la Grande Bibliothèque et sur la piste du boulevard Maisonneuve, près de la rue Peel. Ces afficheurs font partis des compteurs permanents installés sur le réseau cyclable de la ville. Pour avoir un aperçu du nombre de cyclistes qui circulent à Montréal à chaque jour, cliquer ici.